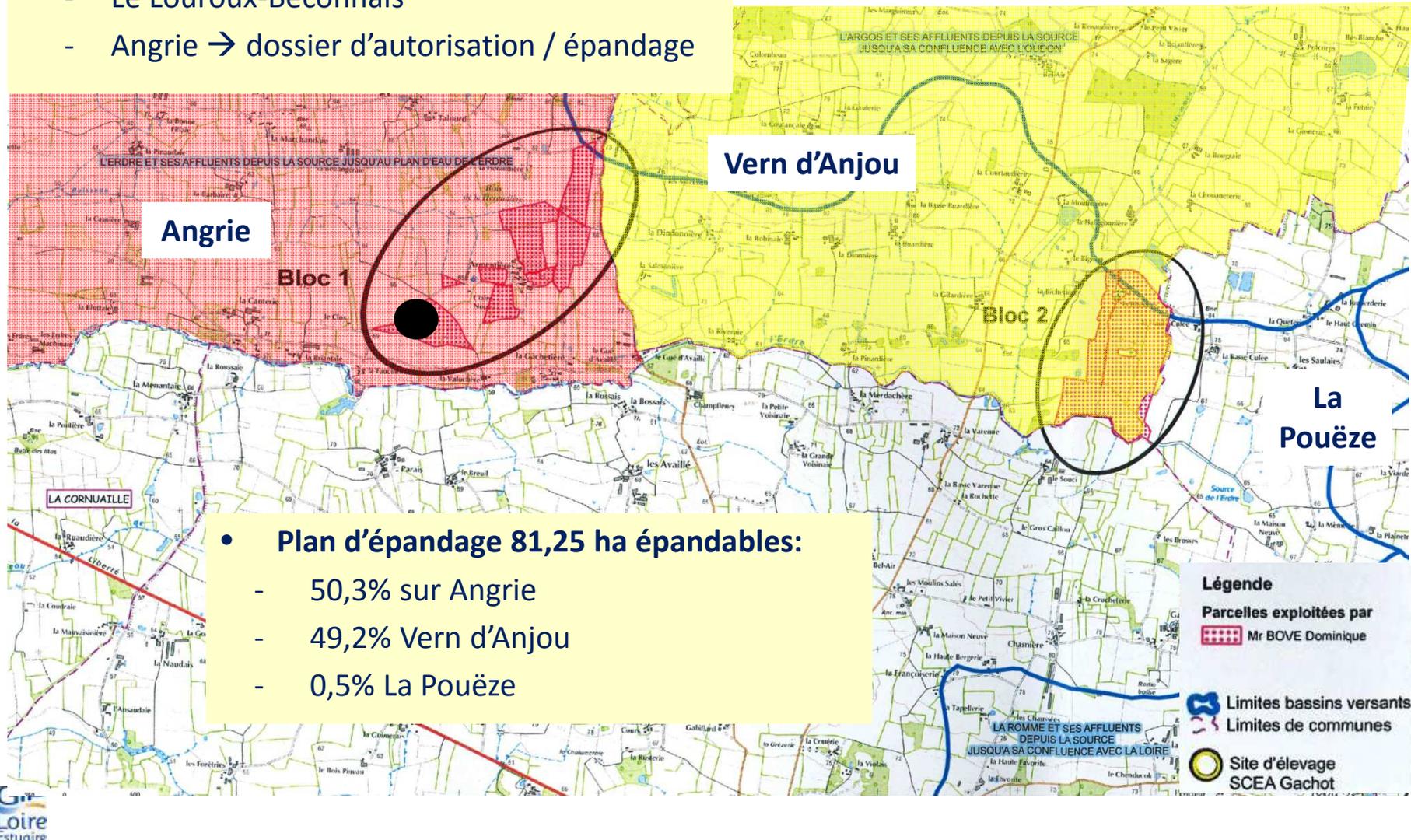


- **Deux sites d'exploitations :**

- Le Louroux-Béconnais
- Angrie → dossier d'autorisation / épandage



Le projet et le SAGE

Qualité des eaux

- **Disposition QE 11** – bonnes pratiques de fertilisation – teneurs des sols en phosphore
Respect du principe de l'équilibre de la fertilisation basé sur les capacités d'exportation des cultures. Cas du bassin de l'Erdre : règles de fertilisation particulières (article 9)
- **Article 9** – Règles de fertilisation particulières sur le bassin versant de l'Erdre
- **Article 10** – Limitation des ruissellements et de l'érosion des sols
- **Article 13** – Réserver prioritairement les nappes à l'usage AEP

Ce que dit le SDAGE

Orientation fondamentale 3B :

Prévenir les apports de phosphore diffus en respectant un équilibre de la fertilisation phosphorée

Qualité des eaux – analyse de sol en phosphore

Nombre d'analyses	date	pH eau	P2O5 g/kg
6 (dont 5 dans le BV)	2008 (4) – 2010 (2)	6,2 – 7,4 (1 mesure à 7,4)	37 – 106 (Olsen)

îlot 27, 30, 32, 33 : 4 analyses absentes sur 9 îlots

Autres îlots : OK – méthode Olsen utilisée plutôt adapté aux sols calcaire. Ici sols acide → Méthode Dyer mieux adaptée.

Qualité des eaux – équilibre de la fertilisation en phosphore

Plan d'épandage dimensionné pour répondre aux capacités exportatrices des plantes (réf. SDAGE Loire Bretagne et SAGE EL)

BILAN PHOSPHORE - SUR LES SURFACES EPANDABLES

EXPLOITANT	SURFACE EPANDABLE OU PATUREE	EXPORT. CULTURE SPE + PPNE	Apport prêteur	APPORT SCEA	SOLDE APP-EXP	INDICE SAU	INDICE SPE+PPNE	BALANCE PHOSPHORE
N° 1 M. Dominique BOVE	81,25	5261	0	4934	-327	47	61	93,8%
TOTAL	81,25	5261	0	4934	-327			93,8%
<i>DONNEES A L'HECTARE</i>		<i>65</i>	<i>0</i>	<i>61</i>	<i>-4</i>	<i>47</i>	<i>61</i>	

- Equilibre de la fertilisation en phosphore respecté

Qualité des eaux – ruissellement et érosion des sols

Risques de ruissellement étudiés. Dossier ne vise pas l'article 10 du SAGE. Ilots non identifiés sur [orthophotos](#) lisibles.

ILOT PAC	26
Parcelles :	Angrie C2 n°361(en partie)-367-368-369-370-1081-1082-1083-1084 (en partie)-1085-1087-1088(en partie)
SPE	7,54 ha
Caractéristiques :	Îlot labourable en position de flanc et fond de talweg. Pente de 0 à 3% en aval, de 3 à 5% en amont (en partie non épandable). Ruisseau de l'Étang distant de 0 à 500 mètres environ.
Facteurs de protection :	Ruisseau protégé par une bande enherbée et une zone embuissonnée
Risque de ruissellement :	Moyen à faible
Mesures compensatrices :	Maintien bande enherbée de 6 m et zone embuissonnée en aval
ILOT PAC	27
Parcelles :	Angrie C2 n°365 (en partie)-366 (en partie) C3 n°586-587-588-589-590-591-592-593-594-602-939-940
SPE	7,82 ha
Caractéristiques :	Ilôt labourable sur une crête en amont, puis sur un flanc et un fond de talweg. Pente inférieure à 3% en amont, passage à 7% à 200 m du cours d'eau, puis pente inférieure à 3% en aval. Distance au cours d'eau : 0 à 500 mètres.
Facteurs de protection :	Ruisseau protégé par une bande enherbée et une zone embuissonnée
Risque de ruissellement :	Moyen à faible
Mesures compensatrices :	Maintien bande enherbée de 6 m et zone embuissonnée en aval

→ Bandes enherbées de 6 m suffisantes ?

Qualité des eaux – ruissellement et érosion des sols

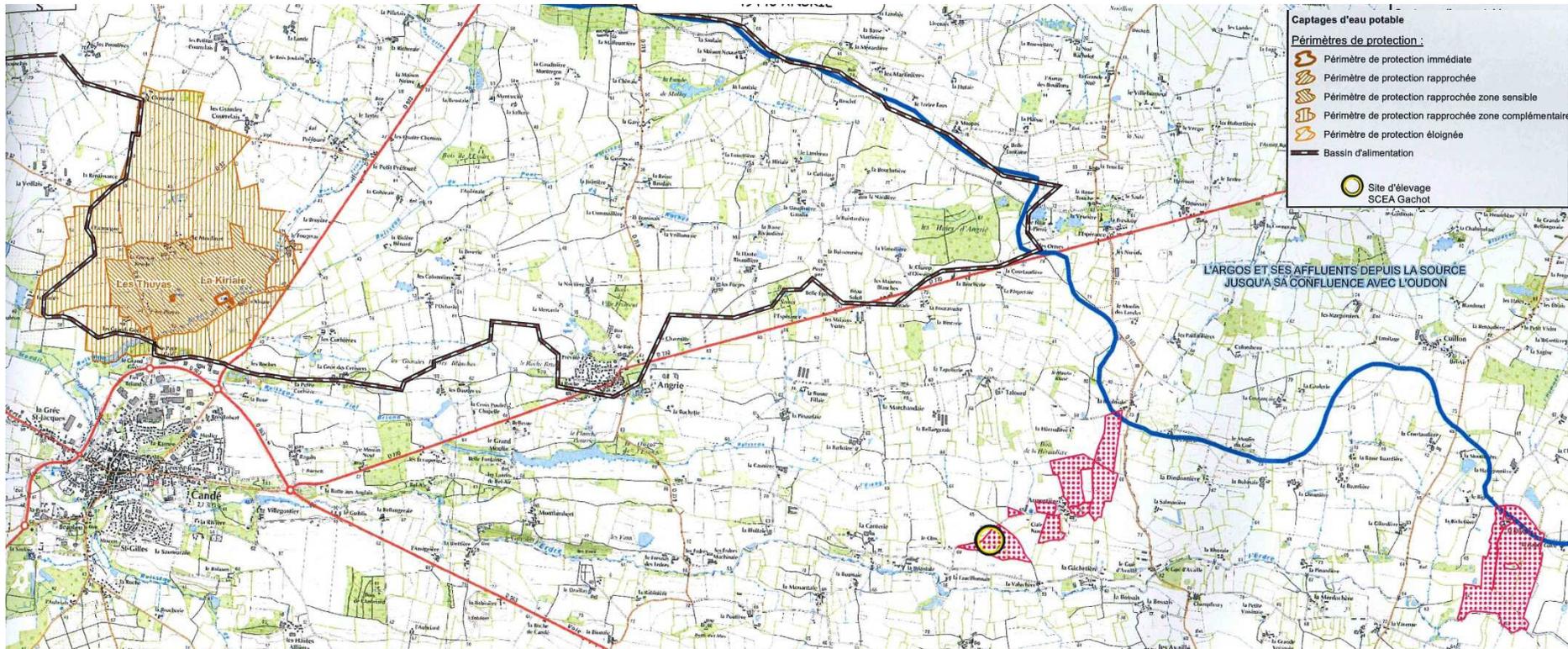
ILOT PAC	28
Parcelles :	Angrie C3 n°495-496(en partie)-553-554-555-556-557-558-559-560-561-562-563566-567-568-569-570-571-575-576-577-580-581-584-814-815-821-941-1232-1253-1255-1256-1257 C2 n°1091
SPE	9,71 ha
Caractéristiques :	îlot labourable au flanc et en fond d'un talweg. Pente de 3% environ en amont et en aval, atteignant 5% en milieu de pente. Distance au cours d'eau : 0 à 500 mètres environ.
Facteurs de protection :	Ruisseau protégé par une bande enherbée et une zone embuissonnée. Travail du sol perpendiculaire à la pente en aval
Risque de ruissellement :	Faible à moyen
Mesures compensatrices :	Maintien facteurs de protection existant (dont bande enherbée de 10 m le long du cours d'eau).
ÎLOT PAC	29
Parcelles :	Angrie C3 n°551-552-671-672-928
SPE	1,48 ha
Caractéristiques :	îlot labourable près d'un sommet de colline. Pente de 3% environ. Distance aux cours d'eau en aval (Erdre et ruisseau de l'Etang) : de 400 à 500 m environ.
Facteurs de protection :	Ilot entouré de haies
Risque de ruissellement :	Faible à nul
Mesures compensatrices :	Maintien des haies existantes



Ilot PAC	30
Parcelles :	Angrie C3 n°677-678-689-690-828-1269-1270-1271-1272-1273-1274-1275-1280-1283
SPE	3,45 ha
Caractéristiques :	Ilot labourable en position de bas de pente. Pentes : de 0 à 3%, sauf en limite N-E (3 à 5%). Distance au cours d'eau : > 250 m
Facteurs de protection :	Protection partielle par haie au S et au S-O
Risque de ruissellement :	Quasi-nul
Mesures compensatrices :	Maintien des haies existantes
Ilot PAC	31
Parcelles :	Angrie C3 n°519-521-955-958-1249
SPE	1,88 ha
Caractéristiques :	Ilot labourable au flanc d'un talweg. Distance au cours d'eau : 100 à 300 m. Pente : 3% à 5% maximum.
Facteurs de protection :	Haie en limite O de l'ilot
Risque de ruissellement :	Faible
Mesures compensatrices :	Maintien haie à l'O
Ilot PAC	32
Parcelles :	Angrie C3 n°701
SPE	0,40 ha
Caractéristiques :	Ilot labourable en position de flanc de talweg. Distance au cours d'eau : 0 à 100 m. Pente : 0 à 3%.
Facteurs de protection :	Haie et chemin en limite aval, bande enherbée le long du cours d'eau en limite ; travail du sol perpendiculaire à la pente
Risque de ruissellement :	Faible
Mesures compensatrices :	Maintien facteur de protection existant (bande enherbée de 10 m à l'O)
Ilot PAC	33
Parcelles :	Angrie C3 n°705-707(en partie)-708-709-710-711-712-729-730-731-732-831
SPE	8,61 ha
Caractéristiques :	Parcelles labourables autour de l'élevage, sur une zone quasi-plane entre 2 collines. Pente : de 0 à 3%. Distance aux cours d'eau en aval : de 200 à 500 m environ
Facteurs de protection :	Existence haies sur la quasi-totalité du périmètre des cultures
Risque de ruissellement :	Faible à nul
Mesures compensatrices :	Maintien haies existantes en limites aval

Qualité des eaux – ruissellement et érosion des sols

ÎLOT PAC	25
Parcelles :	Vern d'Anjou A5 n°795-797-798-799-800-803-806-807-808-809-810-812-815-816-818-823-824-826-1565-1568 (en partie)-1599(en partie)-1649(en partie)-1673-1674(en partie) La Pouëze ZA1
SPE	55,08 ha
Caractéristiques :	Îlot labourable au flanc et au fond d'un talweg, encadré par l'Erdre au S et un ruisseau temporaire à l'E ; présence d'un autre ruisseau temporaire dans l'îlot même. Une partie de l'îlot sera transformée en zone humide artificielle (prairie permanente, fourré, boisements). Pente proche de 5% maximum à hauteur de la Blunière, de 3% maximum ailleurs.
Facteurs de protection :	Existence d'une bande enherbée le long de l'Erdre, localement accompagnée de buissons et arbres, présence de protection coupant la pente (haie, boisements, zone humide artificielle) sur la partie E de l'îlot. Bassin tampon prévu en aval (extrémité S-E de l'îlot) pour la décantation des eaux issues du drainage.
Risque de ruissellement :	Faible à moyen.
Mesures compensatrices :	Maintien bande enherbée de 10 m au S et à l'E le long des cours d'eau, buissons et arbres existant le long des cours d'eau.



Gestion quantitative – nappe à réserver à l'usage AEP

Nappe de Vritz → hors du périmètre d'alimentation de la nappe de Vritz

Synthèse

Le dossier vise le SDAGE Loire Bretagne et le SAGE mais pas directement les dispositions et les articles le concernant. Il vise également un SAGE Erdre ???

Qualité des eaux - fertilisation

- Respect global des objectifs du SAGE Estuaire de la Loire en terme de fertilisation.
- Pas d'analyses des sols sur les îlots 27, 30, 32, 33 : teneurs en P2O5 inconnu → respect article 9 ?
- Analyses de sols anciennes (5 ans)
- Lors de l'établissement des plans d'épandage par parcelles, il faudra veiller à :
 - Ne pas ajouter de fertilisation minérale phosphorée dans les parcelles déjà bien pourvues
 - Mettre en place un suivi de l'enrichissement des sols

Qualité des eaux - ruissellement

Demander que l'arrêté prévoit des dispositions assurant le maintien des haies, leur qualité et leur entretien + les bandes enherbées de 10 m.